



CONCOURS DE MUSIQUE
DU BAS-SAINT-LAURENT

**16 AU 18
AVRIL 2027**

ÉCOLE DESTROISMAISONS
LA POCATIÈRE



CONCOURS DE MUSIQUE
DU BAS-SAINT-LAURENT

DESCRIPTION DU CONCOURS

Le Concours de musique du Bas-Saint-Laurent est né d'une collaboration entre les écoles de musique de la région du Bas-Saint-Laurent et de la Haute-Gaspésie. Son objectif : permettre aux élèves de vivre une expérience de scène et de bénéficier des conseils d'un jury de professeurs.

- **Une rétroaction personnalisée** : Chaque participant reçoit des commentaires constructifs après sa prestation.
- **Une évaluation juste et équitable** : Les notes, qui déterminent l'attribution d'une médaille ou d'une mention, sont ajustées selon l'âge et le parcours musical de l'élève.

ADMISSIBILITÉ

- Être inscrit.e dans une école de musique du BSL ou de la Haute-Gaspésie
- Étudier avec un professeur en privé sur le territoire du BSL ou de la Haute-Gaspésie
- Être âgé.e entre 6 et 17 ans (niveau primaire et secondaire uniquement)

ÂGE

- Le classement est déterminé par l'âge du participant au 16 avril 2027
- Nos catégories d'âge: 6 à 8 ans, 9-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans, 15 à 17 ans
- L'expérience musicale correspond au nombre d'années de formation sur l'instrument présenté.

DISCIPLINES

- | | | |
|-------------------|----------------------|--------------------------|
| • Piano | • vents | • basse électrique |
| • Clavecin | • cordes | • ukulélé |
| • Orgue | • guitare classique | • percussions à claviers |
| • Chant classique | • guitare populaire | • batterie |
| • Chant populaire | • guitare électrique | |

*** La musique d'ensemble n'est pas admise.

CLASSIFICATION

Classe Festival

Spécialement pensée pour les enfants de 6 à 10 ans, la classe « festival » offre une première approche des concours musicaux dans un esprit ludique et sans pression compétitive.

Les jeunes musiciens, qui peuvent présenter une ou deux pièces de leur choix, repartent avec un certificat de participation et de précieux commentaires pour les encourager.

Classe Régulière

Ouverte aux jeunes de 6 à 17 ans, la classe « régulière » propose un cadre de concours plus classique. Les participants doivent y interpréter deux pièces de compositeurs et de styles différents.

À l'issue de leur prestation, ils reçoivent des commentaires, une note, ainsi qu'une médaille ou une mention de participation.

IMPORTANT

Un maximum de 10 minutes est alloué à chaque participant, ce qui inclut le temps entre les pièces.

BARÈMES DES NOTES POUR LA REMISE DES MÉDAILLES

Or.....90 % et plus
Argent.....85 % à 89,9 %
Bronze.....80 % à 84,9 %
Mention de participation.....Moins de 80 %

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Présence scénique
Musicalité
Respect du texte
Technique

INSCRIPTION ET PAIEMENT

- Remplir le formulaire en ligne sur le site de l'École Destroismaisons au www.destroismaisons.com
- La date limite d'inscription est le 31 janvier 2027
- Les paiements doivent être effectués soit par virement interac ou par chèque.
- L'inscription sera valide après la réception du paiement, qui doit être reçu au plus tard le 15 février 2027
- Aucun remboursement ne sera fait en cas d'annulation ou d'absence.

FRAIS D'INSCRIPTION

Âge	Classe Festival	Classe Régulière
6-10 ans	35\$	50\$
11-14 ans	---	55\$
15-17 ans	--	60\$

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

Pour ceux qui en ont fait la demande lors de l'inscription, des pianistes accompagnateurs seront disponibles lors du concours. Une répétition sera prévue à l'horaire du participant le jour de son passage.

Des frais de 50 \$ devront être assumés par le participant et devront être ajoutés au paiement lors de l'inscription.

Chèque	Virement Interac
Le chèque doit être fait à l'ordre de : École Destroismaisons 100, 4e Avenue La Pocatière G0R 1Z0 <i>Des frais de 25\$ seront ajoutés pour tout chèque refusé par l'institution financière, pour quelque raison que ce soit.</i>	Effectuez votre virement à l'adresse courriel: ecoledestroismaisons@gmail.com Question de sécurité: nom complet du participant Réponse de sécurité: Concours2027

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Afin de simplifier la planification de l'horaire des prestations, nous demandons aux participants d'évaluer le minutage des pièces avec le plus de précision possible. Le participant doit veiller à ce que la durée d'exécution de son programme n'excède pas la limite de temps permise.
- La mémorisation n'est pas obligatoire.
- **Chant populaire** : l'une des deux pièces interprétées doit être obligatoirement en français. L'usage d'un microphone est autorisé. (Pour la classe Festival, la pièce choisie est dans la langue désirée).
- **Trames sonores** : l'usage d'une trame sonore est autorisé pour l'accompagnement (sans la partie qui est jouée). Le participant doit obligatoirement l'enregistrer sur une clé USB et la remettre à son arrivée. Le fichier doit être clairement identifié. Aucun accompagnement en ligne ou à télécharger ne sera accepté.
- **Envoi des partitions** : Les partitions doivent être transmises par courriel en deux fichiers distincts à l'adresse: concours.musique.bsl@gmail.com. Chaque fichier doit être identifié au nom du participant. Dans le cas d'une partition avec accompagnement de piano, veuillez s.v.p. nous envoyer la partie d'accompagnement.
- Date limite pour l'envoi des partitions : **31 janvier 2027**. Après cette date, aucune modification au répertoire ne sera acceptée.
- Le concours se réserve le droit de jumeler toute classe d'instrument ne recueillant pas un nombre suffisant d'inscriptions.
- L'horaire des catégories peut varier d'une année à l'autre.
- L'horaire du concours vous sera envoyé au plus tard deux semaines avant l'événement.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Le jour des auditions, les participants doivent se présenter à la table d'enregistrement à leur arrivée selon l'heure indiquée sur l'avis de convocation.
- Une salle sera mise à la disposition des participants pour se réchauffer et répéter avec le pianiste accompagnateur le cas échéant.
- Aucun participant ne sera autorisé à s'exercer dans la salle d'audition le jour du concours. Aucune répétition ne sera tolérée dans les corridors ou le hall d'entrée. Des locaux de répétition sont prévus à cet effet.
- Les candidats doivent veiller à garder les locaux de répétition propres.
- Une tenue de scène correcte est demandée. Sont interdits les vêtements comportant des messages haineux, injurieux ou à caractère offensant.
- Les participants autorisent le concours du BSL à prendre des photos et les utiliser à des fins promotionnelles.
- Veuillez garder votre cellulaire ou tout autre objet électronique en mode silencieux dans la salle d'audition.
- Il est strictement interdit de fumer, boire ou manger dans les salles d'audition.
- Pour les spectateurs, aucune réservation de place ne sera acceptée.
- Nous demandons la collaboration de tous afin de ne circuler dans la salle qu'entre les numéros, pour ne pas déranger les musiciens lors de leur performance.
- La politesse et le respect envers le personnel, les bénévoles, les spectateurs et les autres candidats sont de mise.
- Le concours du BSL n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
- En aucun cas nous n'acceptons que des parents, participants ou professeurs se présentent à la table des juges. S'adresser aux bénévoles sur place pour toutes questions ou demandes.
- Les notes des juges sont finales et non discutables.

Pour informations: concours.musique.bsl@gmail.com